## L'ABBAYE SAINT-PIERRE DE MOISSAC DES ORIGINES AU DÉBUT DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR

CLAUDE-GABRIELLE BARLANGUE

# AVANT-PROPOS SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

# INTRODUCTION LES ORIGINES DE L'ABBAYE

La tradition attribue la fondation de l'abbaye à Clovis Ier. En fait, le premier abbé de Moissac, saint Amand, qu'il ne faut pas confondre avec l'évêque de Maestricht († 675), vivait au début du viie siècle. En 680, l'abbaye reçut de Nizier vingt-quatre villages. Elle eut sans doute à souf-frir des sécularisations de Charles Martel et se vit accorder un privilège d'immunité par Louis le Pieux, confirmé en 818 par Pépin Ier.

# PREMIÈRE PARTIE MOISSAC A L'ÉPOQUE DE LA RÉFORME GRÉGORIENNE

#### CHAPITRE PREMIER

LE RATTACHEMENT DE MOISSAC A CLUNY.

Au début du x1° siècle, Gauzbert de Gourdon acheta l'abbatiat séculier au comte de Toulouse, Guillaume IV Taillefer, et reçut de l'abbé Étienne la charge de protéger le monastère. C'est alors que l'évêque de Cahors appela saint Odilon à Moissac (1047), mais ce n'est que le 29 juin 1053 que l'abbaye fut soumise à Cluny par le comte Pons de Toulouse. Moissac conserva une certaine indépendance et jouit des privilèges de l'abbaye-mère, notamment de l'exemption.

#### CHAPITRE II

LE RÔLE DE MOISSAC DANS LA RÉFORME CLUNISIENNE.

Les abbés Durand et Hunaud furent les auxiliaires de saint Hugues dans la réforme des monastères du Sud-Ouest. Ils réformèrent eux-mêmes les abbayes de Vabres, Lézat, Gaillac, Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Cyprien, Sorèze. D'autres monastères furent unis par leur fondateur ou leur patron à Moissac; tels Saint-Maurin, Arles-sur-Tech, Camprodon, la Daurade.

#### CHAPITRE III

LA FORMATION DU TEMPOREL AU XIE SIÈCLE.

L'union à Cluny fit affluer les donations; les plus importantes furent les donations d'églises dont certaines devinrent des prieurés. La plupart sont, d'ailleurs, des ventes; on trouve aussi des restitutions.

#### CHAPITRE IV

LES ABBÉS SÉCULIERS DE 1053 AU MILIEU DU XII<sup>e</sup> SIÈCLE.

L'abbaye chercha sinon à se débarrasser de l'ingérence des abbés séculiers, du moins à la limiter. L'acte le plus important est la charte des coutumes de Moissac concédée par l'abbé séculier Gauzbert de Fumel. Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, l'abbatiat militaire revint, par suite d'un engagement, aux comtes de Toulouse.

### CONCLUSION

Les abbatiats de Durand (1047-1072), d'Hunaud (1072-1085), d'Ansquitil (1085-1115) et de Roger (1115-1130) marquent l'époque la plus glorieuse de l'abbaye qui donna alors un archevêque à Braga et fut en rapport avec l'évêque de Compostelle Diégo Gelmirez.

## DEUXIÈME PARTIE L'ABBAYE AU XIII° SIÈCLE

I

## L'ABBAYE PUISSANCE POLITIQUE

#### CHAPITRE PREMIER

L'ABBAYE ET SES ABBÉS CHEVALIERS LES COMTES DE TOULOUSE, PUIS LES ROIS DE FRANCE.

L'abbaye sous Raimond VI. La croisade albigeoise. — Raimond VI con-

firma en 1197 les coutumes de Gauzbert et signa l'accord du 26 juin 1210. Néanmoins, l'abbé et les moines furent les alliés des croisés. Simon de Montfort, quand il eut pris Moissac (8 septembre 1212), ne se montra pas meilleur abbé chevalier, ce qui contraignit Raimond de Luzech à demander protection à Philippe Auguste.

L'abbaye sous Raimond VII. — Raymond VII recouvra Moissac en 1226 et se montra toujours l'allié des consuls. Raimond de Montpezat, protégé par les légats, obtint l'excommunication de Raimond VII.

L'abbaye et Alfonse de Poitiers. — On aboutit sous l'administration d'Alfonse à deux compromis : l'un en 1266 et l'autre en 1268, où les deux parties se font de mutuelles concessions. A partir de son règne, l'abbé chevalier cesse d'être l'ennemi des moines et le protecteur systématique du consulat.

L'abbaye et les rois. — Philippe III et Philippe IV favorisent l'abbé pour diminuer la puissance des consuls, sans cependant renoncer à leurs prérogatives. L'arrêt de 1319-1320 précise définitivement les droits des trois pouvoirs qui se partagent la ville de Moissac.

#### CHAPITRE II

L'ABBAYE ET LES PUISSANCES ECCLÉSIASTIQUES.

Moissac et le Saint-Siège. — L'abbaye fut toujours en bon rapport avec le Saint-Siège.

Moissac et les évêques. — L'abbaye eut à défendre l'exemption de ses filiales contre les évêques de Gérone, Toulouse et Agen; les conflits qui s'élevèrent à propos des droits de présentation et de patronage furent résolus par des échanges d'églises.

Moissac et les communautés religieuses. — Moissac entretint des rapports avec les abbayes bénédictines de Figeac, Conques, Chiusi, avec l'abbaye cistercienne de Belleperche. Bertrand de Montaigu, ami des Dominicains de Toulouse, empêcha les Franciscains de s'installer à Moissac.

## II MOISSAC, ABBAYE CLUNISIENNE

#### CHAPITRE PREMIER

L'ABBÉ.

L'abbé de Moissac était élu le plus souvent par compromis, confirmé par l'abbé de Cluny et béni par l'évêque de Cahors. Il a, depuis 1243, le droit d'user des *pontificalia*, de donner la première tonsure et deux ordres mineurs à ses moines. Dans la hiérarchie clunisienne, il occupait le deuxième rang. Il est suppléé dans la vie intérieure du monastère par le grand prieur, le prieur claustral et les divers officiers claustraux.

#### CHAPITRE II

#### LA COMMUNAUTÉ.

Le nombre des moines fut réduit à quatre-vingts par Jean XXII; il avait toujours été supérieur. Les moines se recrutaient par l'oblature des enfants. Outre les *pueri oblati*, il y avait à Moissac des convers et des donats.

#### CHAPITRE III

#### MOISSAC ET LES ABBAYES FILIALES.

L'abbaye de Moissac devait sa place éminente dans l'ordre de Cluny à l'importance des monastères qui lui étaient soumis. Aussi s'efforça-t-elle de les maintenir sous sa dépendance : examen des rapports entre Moissac et les abbayes d'Eysses, de Lézat, de Camprodon et le prieuré de la Daurade. Les droits de l'abbé de Moissac sont les droits de confirmation, de visite et de correction. Le chapitre général réunit tous les ans les supérieurs des diverses maisons dépendant de Moissac.

#### III

#### LE TEMPOREL DE L'ABBAYE

### CHAPITRE PREMIER

#### DESCRIPTION DU TEMPOREL.

Les domaines de l'abbaye de Moissac s'étendaient avant 1317 dans onze diocèses, ceux de Cahors, Toulouse, Narbonne, Albi, Rodez, Clermont, Lectoure, Auch, Agen, Périgueux, Angoulême, et la plupart se trouvaient sur des terres de la suzeraineté du comte de Toulouse.

#### CHAPITRE II

#### ASPECTS PARTICULIERS DU TEMPOREL.

La seigneurie de Moissac. — Les droits de justice, les quêtes et les péages sont partagés avec l'abbé chevalier, qui lève le droit appelé captennium et doit prêter hommage à l'abbé. L'abbaye possède des boucheries, des fours, la dîme du vin, des bacs et des moulins sur le Tarn et la Garonne, des bois et des forêts.

Les prieurés et les églises paient, en général, une rente en espèces à l'abbaye.

#### CHAPITRE III

#### EXPLOITATION DU TEMPOREL.

Les terres et les droits de l'abbaye sont le plus souvent concédés en censive. L'abbaye emploie la plus grande partie de ses revenus à payer les diverses taxes qui pesaient sur elle.

#### CONCLUSION

Si l'abbaye de Moissac put surmonter la crise albigeoise et maintenir son prestige, elle le doit à deux grands abbés, Raimond de Montpezat et Bertrand de Montaigu.

### CONCLUSION GÉNÉRALE

La prospérité du début du xive siècle n'est qu'apparente; dès les premières atteintes de la guerre de Cent ans, la situation matérielle périclita, ainsi que la discipline. Le 14 mai 1461, l'abbé Pierre de Caraman obtint une bulle qui l'exempta de toute sujétion à l'égard de Cluny. Depuis lors, l'abbaye végéta tant bien que mal jusqu'à la sécularisation en 1626.

APPENDICES — CARTES
PIÈCES JUSTIFICATIVES

